

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 septembre 2025

Plusieurs cas de légionellose identifiés dans le secteur de Port-sur-Saône

6 cas de légionellose ont été identifiés en Haute-Saône. Toutes les personnes résident ou ont fréquenté un quartier de Port-sur-Saône. Les investigations sont en cours pour tenter de déterminer la ou les sources à l’origine de cette contamination.

Entre le 13 août et le 22 septembre derniers, 6 cas de légionellose ont été diagnostiqués chez des personnes résidant ou ayant fréquenté un même quartier de Port-sur-Saône. Deux décès sont à déplorer.

La légionellose est une infection pulmonaire provoquée par des bactéries présentes dans l’eau : les légionelles. La contamination de l’homme se fait par voie respiratoire, par inhalation de fines gouttelettes d’eau contenant une forte concentration de légionelles, diffusées sous forme d’aérosols.

Des investigations environnementales et épidémiologiques sont actuellement conduites par l’Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, Santé publique France, la Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement, les services de la ville de Port-sur-Saône ainsi que le Centre national de référence, pour tenter de déterminer la ou les sources d’exposition.

Des enquêtes auprès des personnes concernées ont été réalisées, des prélèvements d’eau ont été effectués à leur domicile, dont les résultats seront connus dans une dizaine de jours.
Les équipes se sont par ailleurs rendues sur le terrain ce 23 septembre pour une recherche active de sources potentielles. Les sites sensibles repérés font l’objet d’investigations complémentaires actuellement toujours en cours.

Les professionnels de santé du secteur sont informés de la situation, pour renforcer leur vigilance et identifier rapidement d’éventuels patients présentant des symptômes évocateurs de l’infection.

Quels sont les symptômes de la légionellose ?

Les symptômes de la légionellose surviennent en moyenne entre 2 et 10 jours après l’exposition à la bactérie. La maladie se manifeste au début par une toux importante et une forte fièvre, voire des troubles gastro-intestinaux pour les personnes âgées. Elle affecte essentiellement les adultes et plus particulièrement les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes souffrant de maladies respiratoires chroniques, diabète, maladies ou traitements affaiblissant les défenses immunitaires) et les fumeurs.

Ces symptômes associant fièvre, maux de tête, fatigue extrême, toux et fréquemment troubles digestifs peuvent être confondus avec d’autres pathologies pulmonaires, type pneumopathies.

A un stade plus avancé, ils peuvent évoluer vers des difficultés respiratoires. La légionellose entraîne le plus souvent une hospitalisation, voire un décès dans certains cas.

Le traitement

La légionellose nécessite un traitement antibiotique spécifique, qui permet une évolution favorable dans la plupart des cas.

En présence de symptômes évocateurs, consultez rapidement votre médecin. En cas d’indisponibilité ou de doute, appelez le 15. La prise en charge précoce de la maladie améliore le pronostic.

Quels sont les risques de contamination ?

Il n’y a pas lieu de modifier ses habitudes.

La légionellose n’est pas contagieuse et ne se transmet pas de personne à personne.

Boire de l’eau ne présente pas de risque de contamination, seule l’inhalation présente un risque.

La maladie peut toucher les personnes exposées à une source de contamination, la plus fréquente étant les réseaux d’eau chaude sanitaire domestiques ou publics : douches, douchette, bains à remous ou à jets…

Plus rarement, la contamination peut être en lien avec d’autres sources telles que des tours aéroréfrigérantes, fontaines décoratives, brumisateurs, arrosage et manipulation de composts.

C’est pourquoi les enquêtes en cours à Port-sur-Saône s’efforcent de déterminer les causes et circonstances exactes de ces contaminations.

En Bourgogne-Franche-Comté, entre 70 et 150 cas de légionelloses sont déclarés chaque année à l’Agence Régionale de Santé.

En 2024, 73 cas de légionellose domiciliés dans la région ont été enregistrés, dont 13 en Haute-Saône.

En savoir plus :

[Légionellose](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/legionellose)

[Légionellose - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/legionellose#:~:text=Le%20contexte%20sanitaire%20en%20France,rapport%C3%A9e%20pour%2039%20%25%20des%20cas.)